

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 4 novembre 2019 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme Anne Langevin, conseillère et maire substitut  
Mme Annie Galipeau, conseillère  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Denis Bonhomme, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller  
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucune (0) personne.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1911-296**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

---

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA RENCONTRE</b>
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 15 octobre 2019
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100 ADMINISTRATION**

- 100-01 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 100-02 Nomination d'un maire suppléant
- 100-03 Nomination d'un maire suppléant au sein du conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
- 100-04 Nomination au poste de préposé substitut aux patinoires

**110 CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Adoption du budget de la RIAM
- 110-02 Rallye Perce-Neige – Demande d'utilisation d'un chemin
- 110-03 Création et mandat d'un comité PFM-MADA
- 110-04 Adoption du document-cadre de la politique familiale
- 110-05 Adoption du plan d'action du MADA
- 110-06 Création et mandat du suivi du PFM-MADA
- 110-07 Autorisation de paiement des factures de tamisage du sable d'hiver
- 110-08 Autorisation de paiement du camp de jour le Terrier
- 110-09 Autorisation de paiement de factures des Industries Galipeau

- 110-10 Association de protection des lacs des Cèdres – Pont Jean Lapointe
- 110-11 Appui à la Municipalité de Kazabazua – Resurfacement d'une partie de la route 105
- 110-12 Proclamation de la journée de sensibilisation au cancer de la prostate
- 110-13 Entente gré à gré pour l'achat d'une parcelle de terrain
- 110-14 Activité Noël des enfants – autorisation de dépenses supplémentaires (2 250\$)

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 octobre 2019
- 130-02 Présentation des comptes payés au 29 octobre 2019
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 29 octobre 2019
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 octobre 2019
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2019

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01 Achat de cylindres
- 200-02 Programme d'entretien des habits de combat
- 200-03 Renouvellement de contrat de service de Mobilonde
- 200-04 Adoption du plan de sécurité civile
- 200-05 Organisation municipale de la sécurité civile
- 200-06 Protocole d'entente Bouchette – Messines
- 200-07 Renouvellement du bail de la tour de communications du Mont Morissette

**300 TRANSPORT**

**400 ENVIRONNEMENT**

**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

**600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

**700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 Accessibilité – Programme accès loisirs et centrale d'équipement
- 800-02 Nombre de classe desservie à Messines
- 800-03 Lancement d'un outil interactif – Des repères pour une participation profitable de votre municipalité

**900 VARIA**

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

**1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAUX**

R1911-297

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Yves Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

R1911-298

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

R1911-299

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums, tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil, une déclaration des intérêts pécuniaires. De plus, à l'intérieur d'un délai de 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, Jim Smith, déclare avoir reçu une copie de la déclaration des d'intérêts pécuniaires dûment complétée conformément à la loi, de tous les membres du conseil municipal de Messines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le directeur général dépose auprès de l'assemblée les copies des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues en date du 4 novembre 2019 telles que suit à savoir :

Poste	NOM	Déposée	Non déposée
Maire	Ronald Cross	✓	
Conseillère siège # 1	Anne Langevin	✓	
Conseillère siège # 2	Annie Galipeau	✓	
Conseiller siège # 3	Éric Galipeau	✓	
Conseiller siège # 4	Denis Bonhomme	✓	
Conseiller siège # 5	Yves St-Jacques	✓	
Conseiller siège # 6	Jean-Guy Carignan	✓	

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal :** Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au MAMOT, direction régionale de l'Outaouais

R1911-300

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire substitut, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autre titre consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire- trésorier ou en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général par la directrice adjointe aux ressources.;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, Ronald Cross propose la nomination du conseiller Jean-Guy Carignan à titre de maire substitut pour une période de huit mois.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil nomme le conseiller Jean-Guy Carignan à titre de maire suppléant pour la période du 5 novembre 2019 au 4 juillet 2020 inclusivement;

**QUE** le conseil abroge toute résolution ou acte antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité de Messines;

**AUTORISE** les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité de Messines, tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes de la Municipalité de Messines

- Monsieur Ronald Cross, maire ou monsieur Jean-Guy Carignan, maire suppléant.
- Monsieur Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier ou madame Mélanie Lyrette, directrice adjointe aux ressources.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal :** les effets bancaires susmentionnés comportant obligatoirement au moins deux signatures, c'est-à-dire celle du maire ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par le maire suppléant ainsi que celle du directeur général et secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général par la directrice adjointe aux ressources.

R191-301

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT DU MAIRE AU SEIN DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, le maire d'un conseil local est d'office représentant auprès du conseil des maires de la municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité de Messines désigne Monsieur Jean-Guy Carignan à titre de substitut du maire au sein du conseil de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, pour la période du 4 novembre 2019 au 4 juillet 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE**

R1911-302

**NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ SUBSTITUT AUX PATINOIRES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un besoin en ressources humaines dans le département des travaux publics en tant que soutien à l'équipe régulière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé sélectionné agirait à titre de préposé substitut aux patinoires pour la saison 2019-2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'embauche de monsieur Richard Pilon à titre de préposé aux patinoires pour la saison hivernale 2019-2020;

**QUE** les conditions de travail soient régies par la politique «Condition de travail des employés salariés 2017-2020» actuellement en vigueur, particulièrement selon les dispositions applicables à une «Personne salariée saisonnière» et que son échelle salariale soit fixée à l'échelon 1 selon le tableau des échelons de la catégorie d'emploi *Opérateurs équipements légers*.

**ADOPTÉE**

R1911-303

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RIAM POUR 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit adopter le budget 2020 de la Régie intermunicipale de Maniwaki Haute-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'À** l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

**CONSIDÉRANT QU'**elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le budget 2020 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 687 829.00\$.

**ADOPTÉE**

R1911-304

**DEMANDE D'AUTORISATION DANS LE CADRE DU RALLYE PERCE-NEIGE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Éric Morin, président du club Rallye Perce-Neige Maniwaki a fait parvenir une demande d'utilisation d'un chemin municipal, soit le chemin du Petit-lac-des-Cèdres (parties nord et sud), et ce, à des fins d'épreuves de classement, lors de la tenue du Rallye Perce-Neige le samedi 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur s'engage à avoir lors de la tenue de l'activité, une police d'assurance au montant de cinq millions de dollars (5 000 000\$) pour tout dommage causé aux tiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur se responsabilise lors de la tenue de l'activité, à l'aide de véhicules officiels, de la fermeture des chemins et après le passage des concurrents, de leur réouverture à la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est favorable à la tenue d'une telle activité sur le territoire à la condition que la population soit bien informée et que toutes les mesures de sécurité dont les organisateurs se sont engagés soient respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan;  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité,

**QUE** la Municipalité de Messines autorise les organisateurs du Rallye Perce-Neige de Maniwaki édition 2020, d'utiliser le chemin du Petit-Lac-des-Cèdres (partie nord et sud) à des fins d'épreuve de classement le samedi les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2020;

**QUE** les conseillers Jean-Guy Carignan et Yves St-Jacques seront responsables d'aviser tous les résidents, individuellement, de l'horaire de l'évènement.

**QUE** les organisateurs dudit rallye devront se charger en outre de la sécurité, du blocage des accès publics et privés lors de la tenue de l'évènement.

**ADOPTÉE**

R1911-305

**CRÉATION ET MANDAT DU COMITÉ DE PILOTAGE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PFM-MADA) DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de Messines d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** le cheminement de la PFM et du MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la PFM et le MADA sont une manière de penser et d'agir qui concerne les champs d'intervention d'une municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Messines procède à la création d'un comité de pilotage PFM-MADA sous la responsabilité de l'élu responsable de questions familiales et aînées (RQFA);

Le comité de pilotage PFM-MADA aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM :
  - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - En recommandant des projets porteurs des préoccupations «famille» et «aînés».
- De proposer un projet de politique familial, un plan d'action pour la famille fusionné à un plan d'action pour les aînés afférent à la politique aînés de la MRCVG et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;

- En priorisant les éléments du plan d'action;
- En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale et des aînés;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM-MADA;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM-MADA;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité / MRC à intégrer le principe «penser et agir famille-aînés»;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Les membres constituant ce comité de pilotage PFM-MADA ainsi que la représentation qu'ils y offrent selon leur emploi présent ou passé, leur implication dans la communauté profitable à ce comité ou encore la connaissance de leur milieu et des enjeux de la famille ou des aînés sont:

- M. Denis Bonhomme (RQFA)
- M<sup>me</sup> Mireille Jolivette (représentante des aînés)
- M<sup>me</sup> Maude Lafrenière (représentante de la famille, logement)
- M<sup>me</sup> Line Laflèche (représentante des aînés, Club âge d'or, activité physique aînés)
- M<sup>me</sup> Marie-Pier St-Denis Lafrenière (représentante de la famille, santé)
- M. Jean-Claude Jolicoeur (représentant des aînés, santé)
- M<sup>me</sup> Francine Jolivette (représentante des aînés)
- M. Mario Danis (Chargé de projet PFM-MADA MRC Vallée-de-la-Gatineau)

**ADOPTÉE**

**R1911-306**

#### **ADOPTION DU DOCUMENT-CADRE DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE**

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de Messines d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles;

**CONSIDÉRANT** le financement reçu du ministère de la Famille pour l'élaboration d'une politique de la famille;

**CONSIDÉRANT** le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage PFM-MADA de la Municipalité de Messines et qui a été présenté au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Messines adopte le document-cadre de la politique de la famille tel que présenté par son comité de pilotage PFM-MADA;

**ADOPTÉE**

**R1911-307**

#### **ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de Messines d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles et ses aînés et de favoriser un vieillissement actif de ces derniers;

**CONSIDÉRANT** le financement reçu du ministère de la Famille pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles afférent à la politique de la famille (PFM) de la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT** le financement reçu du Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des aînés afférents à la politique des aînés (MADA) de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT** le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage PFM-MADA de la municipalité de Messines et qui a été présenté au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Messines adopte le plan d'action PFM-MADA tel que présenté par le comité de pilotage PFM-MADA ;

**ADOPTÉE**

R1911-308

**CRÉATION ET MANDAT DU COMITÉ DE SUIVI POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PFM-MADA) DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action en faveur des familles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines s'est dotée d'un plan d'action en faveur des aînés afférent à la politique des aînés de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT** la fusion de ces deux plans d'action en un seul document;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'action doit être suivi par un comité nommé par le conseil municipal pour s'assurer que les actions qui y sont prévues se concrétisent;

**CONSIDÉRANT** l'importance de préparer en continu le prochain plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau,  
Appuyée par Jean-Guy Carignan,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Messines procède à la création d'un comité de suivi PFM-MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familles et aînés de la municipalité.

Le comité aura pour mandat de:

- Suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre afin d'assurer la continuité et la pérennité du plan d'action;
- Permettre la circulation de l'information périodiquement sur l'état d'avancement des mesures;
- Évaluer la réussite des initiatives en cours en fonction des indicateurs de réussite identifiés;
- Réviser et ajuster les actions si nécessaire;
- Formuler des recommandations sur la poursuite d'actions ou la suggestion de nouvelles en vue du prochain plan d'action en étant à l'écoute des besoins et attentes de la population;
- Permettre le partenariat et la représentativité de toute notre communauté par l'implication d'organismes communautaires, associations ou club, le milieu de la santé, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.;
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche PFM-MADA.
- Assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille ou les aînés;

- Jouer un rôle consultatif et de vigilance de par son expertise
- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus décisionnel, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

**QUE** ce comité soit constitué de :

- M. Denis Bonhomme (RQFA)
- Mme Mireille Jolivette (représentante des aînés)
- Mme Maude Lafrenière (représentante de la famille, logement)
- Mme Line Laflèche (représentante des aînés, Club âge d'or, activité physique aînés)
- Mme Marie-Pier St-Denis Lafrenière (représentante de la famille, santé)
- M. Jean-Claude Jolicoeur (représentant des aînés, santé)
- Mme Francine Jolivette (représentante des aînés)
- La future coordination PFM-MADA de Messines (ressource potentiellement partagée avec d'autres municipalités)
- La future coordination MADA de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau issue du programme de soutien et à la mise en œuvre des plans d'action MADA (Volet 2)

*Sur invitation*

- M. Mario Danis, Agent de liaison à la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau, responsable du comité «Municipalisation du développement social»

**ADOPTÉE**

R1911-309

**AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES POUR SERVICE DE TAMISAGE ET D'ACHAT DE GRAVIER**

**CONSIDÉRANT** la résolution R1909-253 octroyait le contrat de tamisage pour 4 500 tonnes métriques (TM) de sable d'hiver à Tronçonnage Gagnon (ci-après « l'entrepreneur ») et aux propriétaires de la sablière Lafontaine (ci-après « les propriétaires »), pour l'achat de gravier servant à la fabrication de sable d'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur informe la municipalité qu'il a tamisé 5 800 tonnes de sable d'hiver au lieu du 4 500 TM prévus au contrat, soit un volume excédentaire de 1 300 TM ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur propose un prix moindre à la tonne pour le surplus du sable tamisé, soit au coût de 1.50\$ la TM au lieu de 2.70\$ la TM du contrat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité,

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture #32018 de Tronçonnage Gagnon représentant un montant de 12 150.00\$ en plus des taxes applicables pour le tamisage de 4 500 TM comme prescrit par la résolution R1909-253;

**D'AUTORISER** le paiement de la facture supplémentaire # 32019 représentant les frais de tamisage de 1 300 TM excédentaires au montant de 1 950.00\$ en plus des taxes applicables, et ce, suite à la vérification des volumes;

**DE PLUS** il est autorisé de déboursier aux propriétaires de la sablière Lafontaine, la somme de 5 625.00\$, pour les premiers 4 500 TM, ainsi que la somme additionnelle de 1 625.00\$ pour le volume excédentaire (suite à la vérification des volumes).

**ADOPTÉE**

R1911-310

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DU CAMP DE JOUR DU CAMP LE TERRIER**

**CONSIDÉRANT** la résolution R1905-131 qui reconduisait le programme d'aide financière pour l'inscription des jeunes enfants de Messines au camp de jour Le Terrier;

**CONSIDÉRANT QUE** le camp Le Terrier a fait parvenir à la municipalité une facture portant le #95540967 au montant de 6 735.00\$ représentant la contribution de la municipalité de Messines pour le camp de jour 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le camp Le Terrier n'a produit aucune pièce justificative telle qu'exigée par ladite résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une vérification effectuée par l'administration municipale, les preuves de résidences des enfants inscrits pour Messines ont pu être confirmées;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise le déboursé de la facture #95540967 au montant de 6 735.00 \$ à la Fondation le Terrier inc.

**ADOPTÉE**

R1911-311

**AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 1 207.73 \$ en plus des taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

<b>Facture no :</b>	<b>Montant facturé avant taxes</b>
7115	830.26 \$
7116	377.47 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 207.73\$</b>

**Note au procès-verbal:** Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau), et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**ADOPTÉE**

R1911-312

**CESSION DU PONT JEAN-LAPOINTE DU SECTEUR DES LACS DES CÈDRES PAR L'ASSOCIATION DE PROTECTION DES LACS DES CÈDRES**

**CONSIDÉRANT** la réception de la résolution 2019-10-26 de l'Association pour la protection des lacs des Cèdres dans laquelle on offre la cession du pont Jean-Lapointe à la Municipalité de Messines ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines est maintenant gestionnaire des sentiers récréatifs des lacs des Cèdres;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accepte la cession de l'infrastructure et prend ainsi en charge la responsabilité et l'entretien du pont Jean-Lapointe ;

**ADOPTÉE**

**R1911-313**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA CONCERNANT LE RESURFAÇAGE DE LA ROUTE 105**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de la route 105 se dégrade d'année en année et que le resurfaçage de cette route est nécessaire à partir de Wakefield jusqu'à l'intersection de la route 117;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Messines appuie la municipalité de Kazabazua dans sa demande au ministère des Transports de mettre dans leur programmation des travaux, le resurfaçage de la route 105 de Wakefield jusqu'à l'intersection de la route 117;

**QUE** la présente résolution soit transmise à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau, à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais et d'informer monsieur William Amos, député circonscription Pontiac.

**ADOPTÉE**

**R1911-314**

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE**

**CONSIDÉRANT QU'**annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

**CONSIDÉRANT QUE** PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

**CONSIDÉRANT** l'importance de sensibiliser la population de Messines au dépistage du cancer de la prostate;

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne de financement «Noeudvember» de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Annie Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de Messines déclare le 19 novembre comme » La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate «Noeudvember» à Messines;

**ADOPTÉE**

R1911-315

**ENTENTE GRÉ À GRÉ POUR L'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un important problème de drainage de l'emprise du chemin Farley près de l'intersection de la route 105;

**CONSIDÉRANT QUE** le problème de drainage est une source de danger public pour les automobilistes qui fréquentent le secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le problème de drainage cause de sérieux préjudices aux propriétaires d'immeubles du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité planifie en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), des travaux de correction afin de corriger ladite situation;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser les travaux la municipalité doit faire l'acquisition d'une parcelle de terrain, propriété de messieurs Michel et Maurice Lafontaine, l'immeuble portant le numéro de lot 5 204 221 du cadastre rénové du Québec;

**CONSIDÉRANT** la description technique portant le numéro 9334 des minutes de Ghislain Auclair, arpenteur-géomètre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait mandaté le directeur général Jim Smith afin de négocier une entente gré à gré dans ce dossier.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Éric Galipeau  
Appuyée par Yves St-Jacques  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule fasse partie de cette résolution.

**D'AUTORISER** la dépense et le déboursé pour l'achat d'une parcelle de terrain, comme décrit dans la description technique mentionnée ci-dessus, et par conséquent autorise le maire Ronald Cross et le directeur général Jim Smith de signer au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires au bon déroulement de la présente.

**QUE** la promesse de vente signée entre les deux parties fasse partie intégrante de la présente, comme si elle était au long reproduite;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser les dépenses normalement associées à un tel transfert de titre de propriété (arpenteur-géomètre, notaire, etc.).

**QUE** les deniers nécessaires à acquitter la présente dépense proviennent du surplus non affecté de la municipalité.

**ADOPTÉE**

R1911-316

**NOËL DES ENFANTS – AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES**

**CONSIDÉRANT** la résolution R1910-265 autorisait un budget de 1 500.00 \$ pour la réalisation de l'activité Noël des enfants 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs demande une somme supplémentaire de 750.00\$ pour l'activité;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une somme supplémentaire de 750.00\$ au comité des loisirs pour la réalisation de l'activité Noël des enfants 2019;

**QUE** les deniers de la présente autorisation proviennent du poste du grand livre portant le numéro GL-02-70191-459 - Activités récréatives;

**D'AUTORISER** le remboursement des frais, selon les pièces justificatives fournies, aux personnes responsables des achats effectués dans le cadre de la tenue de l'activité *Noël des enfants*.

**ADOPTÉE**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R1911-317**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,

Appuyée par Jean-Guy Carignan;

Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus au 31 octobre 2019, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 24 966.14\$

**ADOPTÉE**

**R1911-318**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 29 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,

Appuyée par Denis Bonhomme,

Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 28 septembre au 29 octobre 2019, pour la somme de 50 638.97 \$;

Détail des comptes payés :

<b>NOMBRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
4	Chèques fournisseurs émis	1 197.28 \$
38	Prélèvements électroniques	49 441.69 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>50 638.97\$</b>

**ADOPTÉE**

R1911-319

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,  
Appuyée par Annie Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 28 septembre au 29 octobre 2019, dont celle-ci représente la somme de 45 597.66 \$

**ADOPTÉE**

R1911-320

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 29 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 28 septembre au 29 octobre 2019, dont celui-ci représente une somme de 12 938.31 \$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

R1911-321

**SERVICE INCENDIE- AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE CYLINDRES DE CARBONE**

**CONSIDÉRANT QUE** les appareils de protection respiratoire font partie des équipements essentiels pour un pompier et que sans eux, il serait impossible d'exercer ce métier en toute sécurité ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque appareil respiratoire, il faut prévoir des cylindres de rechange ;

**CONSIDÉRANT QUE** six (6) cylindres appartenant au service incendie de Messines arrivent à leur fin de vie utile le 31 octobre 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau;  
Appuyée par Anne Langevin;  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la dépense pour l'achat de trois (3) cylindres de carbone au coût unitaire de 1090,00\$ en plus des frais applicables chez le fournisseur Protection Incendie CFS.

**ADOPTÉE**

**R1911-322**

**SERVICE INCENDIE – ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN, D'INSPECTION, DE DÉCONTAMINATION ET DE REMPLACEMENT DES HABITS DE COMBAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'action n<sup>o</sup> 15 du Schéma révisé de couvertures de risques en sécurité incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau stipule que les municipalités doivent « Mettre en place un programme spécifique pour l'entretien, l'inspection, la décontamination et le remplacement des habits de combat. Ce programme devra s'inspirer des exigences en la matière » ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse lors de sa rencontre tenue le 28 octobre 2019, le Comité de la sécurité publique local recommande au Conseil municipal l'adoption du programme tel que déposé par la coordonnatrice en prévention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau;  
Appuyée par Jean-Guy Carignan;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le programme n<sup>o</sup> 220-19-11 intitulé « Programme d'entretien, d'inspection, de décontamination et de remplacement des habits de combat » et ce, tel qu'élaboré par la coordonnatrice en prévention.

**ADOPTÉE**

**R1911-323**

**PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE ET D'ENTRETIEN DU RÉPÉTEUR RADIO MONT MORISSETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service et d'entretien conjoint de la municipalité de Messines et de Blue Sea pour le répéteur radio situé au Mont Morissette arrive à son terme;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service et d'entretien inclut la main-d'œuvre et les pièces nécessaires pour réparer l'équipement qui est devenu défectueux en service normal et qu'elles se décrivent comme suit :

# produit	Description
TKR750	Répéteur Kenwood VHF 50w
Q22220	Duplexeur
SEC-1215	Bloc d'alimentation et chargeur rapide
LVD-12-30	Module déconnexion batterie faible

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif mensuel du contrat de service et d'entretien est 47.50\$ et qu'à cela s'ajoutent les frais de déplacement sur appel de service tel que spécifié au contrat dont la date d'entrée en service est le 1er janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** des frais additionnels de 80.00\$ / jour seront facturés si une motoneige était requise lors d'un appel de service hivernal.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le renouvellement du contrat de service et d'entretien avec l'entreprise Mobilonde au coût mensuel de 47.50\$ en plus des autres frais si requis et autorise le directeur général de signer le contrat de service.

**QUE** le contrat fasse partie de la présente comme si on long reproduit.

**ADOPTÉE**

**R1911-324**

**ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT** les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Messines reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux* pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Anne Langevin,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Myriam Vallières, coordonnatrice en santé et sécurité soit adopté;

**QUE** Myriam Vallières soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**ADOPTÉE**

**R1911-325**

**ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT** les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Messines reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,

Appuyée par Yves St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

**QU'**une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

**QUE** les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Jim Smith
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut #1	Mélanie Lyrette
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut #2	Alain Caron
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Mélanie Lyrette
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Alain Caron
Responsable de la mission Communication	Nathalie Thérien
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Myriam Vallières
Porte-parole de la mission <i>Communication</i>	Ronald Cross
Porte-parole substitut de la mission <i>Communication</i>	Jim Smith
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	André Galipeau
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Charles Pétrin
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Normand Michaud
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Maxime Galipeau
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Sébastien Houle
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Myriam Vallières
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Claire Lacroix
Responsable de la mission Services techniques	Yves Nault
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Mario Galipeau
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Alain Caron
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Yannick St-Denis

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

**ADOPTÉE**

R1911-326

**PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE BOUCHETTE ET DE MESSINES**

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 9 novembre prochain, les municipalités de Bouchette et de Messines (ci-après, « les municipalités ») devront être en mesure de déployer sur leur territoire respectif un plan de sécurité civile comportant les mesures prévues au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'intérieur des plans respectifs, les municipalités se doivent d'identifier des centres substitués advenant le cas où leur local respectif serait frappé par un sinistre quelconque permettant d'établir leur centre de coordination, centre de services aux personnes sinistrées et d'un lieu pour la tenue des activités de presse;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont toutes deux propriétaires de centre communautaire qui pourraient être utilisés pour installer lesdits centres mentionnés ci-dessus;

**QUE** la présente résolution servira de protocole d'entente.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Annie Galipeau;

Appuyée par Jean-Guy Carignan;

Il est résolu à l'unanimité,

**QUE** le préambule fasse partie de cette résolution ;

**QUE** le conseil municipal de Messines autorise la Municipalité de Bouchette à utiliser la salle municipale comme centre de coordination substitut, centre de services aux personnes sinistrées substitués et lieu pour la tenue des activités de presse substitut dans l'éventualité où leurs propres installations ne seraient pas opérationnelles;

**QUE** ledit local sera mis à la disposition de la municipalité de Bouchette à titre gratuit.

**QUE** la présente entente est pour une période indéterminée. Advenant qu'une des municipalités participantes souhaite y mettre fin, elle pourrait le faire par résolution de son conseil en informant l'autre partie.

**ADOPTÉE**

R1911-327

**BAIL POUR L'UTILISATION DU SITE DE COMMUNICATION DU MONT MORISSETTE**

**CONSIDÉRANT** la correspondance émise par CHGA, en date du 14 mai 2019, dans laquelle on nous informe que ces derniers ont délégué la gérance du site de communication situé su Mont-Morissette à l'entreprise Mobilonde inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**on nous informe également que la facturation relative à l'hébergement sera émise par Mobilonde inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Messines a reçu copie du bail émis par Mobilonde inc. pour l'utilisation du site de communication du Mont-Morissette;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail est consenti pour une durée de trente-six (36) mois se terminant le 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de location sont de l'ordre de 52.50 \$ par mois (630.00 \$ par an) en plus des taxes applicables et que la majoration annuelle du coût locatif est fixée à 5% et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année .

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Yves St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise le directeur général de signer le bail proposé par l'entreprise Mobilondes inc. pour l'utilisation du site de communication du Mont-Morissette ;

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

**R1911-328**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19h35

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Jim Smith,  
Directeur général et secrétaire-trésorier